DEADLIFT BATTLES

Dimanche 22 Octobre 2023

CENON (33)

ORGANISATEURS

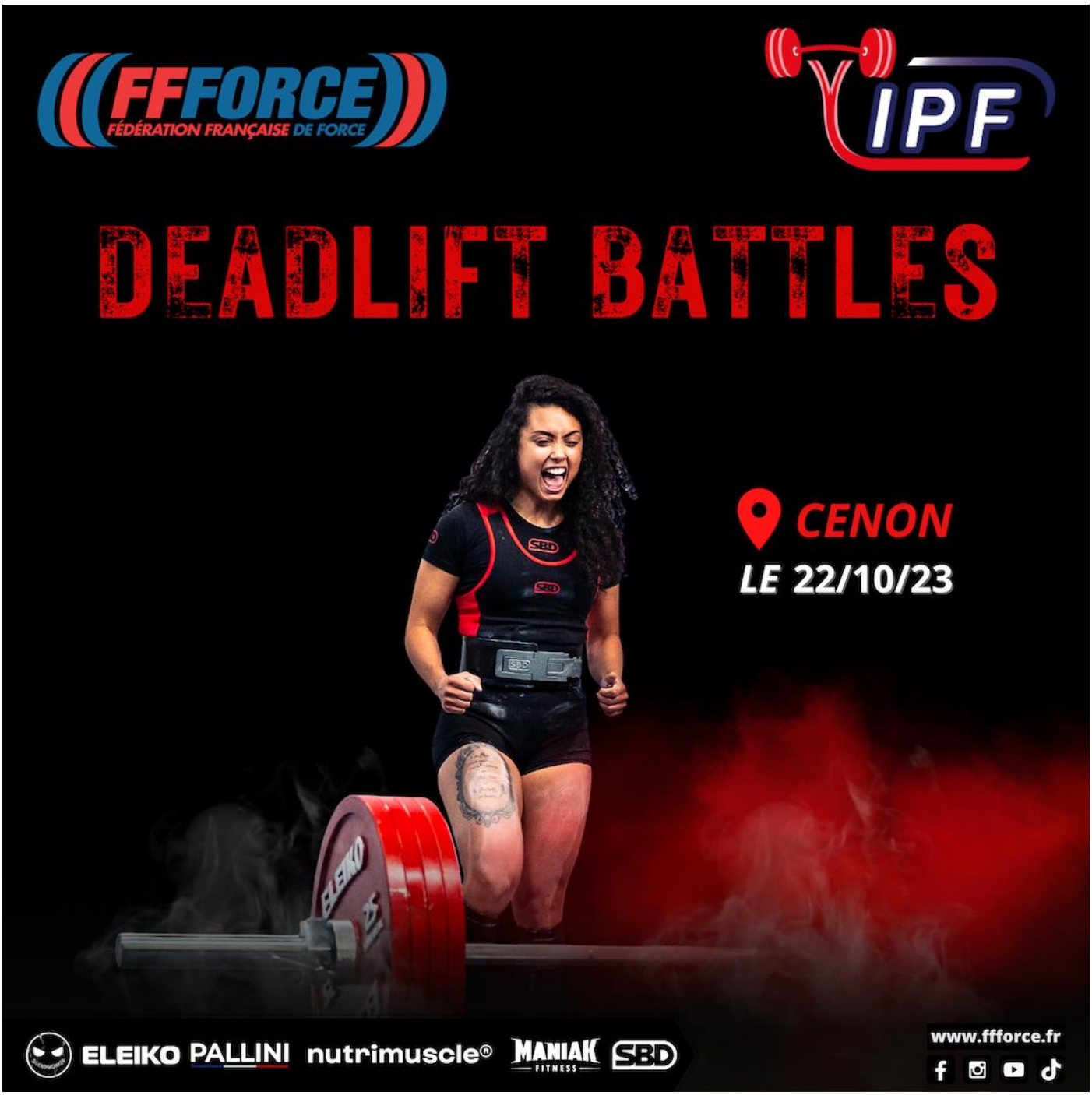
Nom de la Ligue organisatrice : **LIGUE DE NOUVELLE-AQUITAINE**
Club organisateur: **LIGUE DE NOUVELLE-AQUITAINE**

LIEU DE LA COMPÉTITION

Nom et adresse du lieu de la compétition :

Le Rocher de Palmer
1 rue Aristide Briand
33150 Cenon, France

AFFICHE



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FORCE
156 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris
contact@ffforce.fr
Tél : 01 76 24 88 08
Siret : 812 876 407 00022

PLANNING DE LA BATTLE

Début de la battle

- Pesée et **contrôle du matériel** : 12H à 13H30
- Début de la battle : 14H
- Fin de la battle : 16H

Principe de cette compétition :

La compétition « DEADLIFT BATTLES » est une compétition individuelle dans laquelle le force-athlétiste effectue plusieurs soulevés de terre.

Les catégories :

- Femmes Open : Barre minimum de départ à 100 Kg (pas de pesée mais un contrôle du matériel de 12H à 13H30).

- Hommes Open -83 Kg : Barre minimum de départ à 200 Kg

- Hommes Open +83 Kg : Barre minimum de départ à 250 Kg

Les règles de sélection :

- Pour les force-athlétistes sélectionnés, nous vérifierons qu'il a validé sa barre maxi à 80% lors d'une compétition de Force Athlétique qualificative régionale ou nationale entre Septembre 2022 et Aout 2023. Si ce n'est pas le cas, nous demanderons d'envoyer dans les 5 jours une vidéo d'une barre réalisée en respectant le règlement IPF à 80% du maxi annoncé.

REGLEMENT « DEADLIFT BATTLES »

Saison 2023

ARTICLE 1 :

Définition de l'épreuve

1.1 La compétition « DEADLIFT BATTLES » est une compétition individuelle dans laquelle le force-athlétiste effectue plusieurs soulevés de terre. Le règlement technique est celui de l'IPF à l'exception de ce qui est spécifié ci-dessous.

1.2 Les force-athlétistes devront avoir une licence compétition ou une licence loisir ou une licence individuelle ou un Titre de Participation Unique (TPU).

ARTICLE 2 :

Engagement

2.1 Les inscriptions se font via internet sur le site fédéral. Le paiement des engagements se fait au moment de l'engagement. Si vous ne faites pas parti des 10 athlètes retenus vous serez remboursé ou pas débité.
2.2 Lors de l'inscription le force-athlétiste devra donner sa barre maxi.
2.3 Pour les force-athlétistes sélectionnés, nous vérifierons qu'il a validé sa barre maxi à 80% lors d'une compétition de Force Athlétique qualificative régionale ou nationale entre Septembre 2022 et Aout 2023. Si ce n'est pas le cas, nous demanderons d'envoyer dans les 5 jours une vidéo d'une barre réalisée en respectant le règlement IPF à 80% du maxi annoncé.
2.4 La liste des athlètes sélectionnés et leurs barres maxi annoncées sera publiée 4 semaines avant les Battles.

ARTICLE 3 :

Catégories

3.1 La CSNFA a défini 3 catégories

1. Femmes Open :
 - Barre minimum de départ à 100 Kg avec 10 athlètes maximum
2. Hommes Open -83 Kg :
 - Barre minimum de départ à 200 Kg avec 10 athlètes maximum
3. Hommes Open +83 Kg :
 - Barre minimum de départ à 250 Kg avec 10 athlètes maximum

ARTICLE 4 :

Déroulement de la compétition (*Inspiré du saut en hauteur*):

4.1 Le force-athlétiste donne sa barre de départ à la pesée.
La barre est chargée au poids le plus faible demandé par l'ensemble des force-athlétistes lors de la pesée et les force-athlétistes sont appelés par ordre de poids de corps du plus lourd au plus léger.
Le force-athlétiste tente le Soulevé de Terre ou fait l'impasse.
Quand tous les force-athlétistes désirant passer sont passés sur cette barre, la barre est augmentée de 5kg et les force-athlétistes sont de nouveau appelés par ordre de poids de corps décroissant.
Le force-athlétiste tente le Soulevé de Terre ou fait l'impasse.
Si un essai est raté le force-athlétiste aura un essai supplémentaire. S'il rate le deuxième essai il sera éliminé.
Le force-athlétiste peut ne pas faire le deuxième essai et il aura 1 seul essai pour la barre suivante qu'il aura choisi plus lourde.
S'il rate ce nouvel essai avec la barre plus lourde il sera éliminé.
S'il réussit cette barre il a de nouveau 2 essais pour la barre suivante.
Si un force-athlétiste se succède à lui-même il aura 2 minutes de récupération.
Le vainqueur est celui qui a soulevé le plus lourd et en cas d'égalité de charge ce sera l'athlète le plus léger (c'est pour cela que les force-athlétistes sont appelés du plus lourd au plus léger).

ARTICLE 5 :

Arbitrage

5.1 L'arbitrage est assuré par des arbitres nationaux licenciés à la FFForce.
5.2 Il y aura 3 arbitres et pas de jury. Pas de réclamation possible.

ARTICLE 6 :

Tenues des athlètes et matériel

6.1 Les tenues autorisées sont celles décrites dans le règlement IPF et dans le règlement sportif de la FFForce.

6.2 Le matériel doit être conforme au règlement IPF et au règlement sportif de la FFForce.

ARTICLE 7 :

Frais Engagement et primes

7.1 Les frais d'engagement sont de 50 € pour les titulaires d'une licence compétition, loisir ou individuelle (pour les non licenciés qui doivent prendre un TPU, les 30 € du TPU sont en plus).

7.2 Les primes de match pour chaque catégorie sont de :

1. 200 € pour le premier
2. 150 € pour le deuxième
3. 100 € pour le troisième